

OBJET SAINT-DENIS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

**AUTORISATION DE SOLLICITER LE FINANCEMENT DE L'ETAT (DAC OI)
A L'OCCASION DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2015**

Les Journées Européennes du Patrimoine sont l'occasion de valoriser et de promouvoir le patrimoine culturel et architectural de Saint-Denis.

La Ville est porteuse d'une histoire riche de rencontres (Europe, Afrique, Asie dans la Zone Océan Indien). Héritage de ces rencontres, elle possède sur son seul territoire plus de 30 % des monuments classés ou inscrits de la Réunion.

La Ville travaille aussi à asseoir une image de destination touristique, en lien avec ses partenaires institutionnels notamment l'Office Intercommunal du Nord de la Réunion.

Répondant au cahier national des charges, la Ville entend, à travers les Journées Européennes du Patrimoine qui auront lieu les 19 et 20 septembre prochains, développer une politique des publics afin :

- de sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager
- d'initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine (ateliers d'architecture et du patrimoine)
- d'accueillir le public touristique en étroite partenariat avec l'Office de Tourisme (visites générales, circuits thématiques...)

Fort de ces points développés dans les objectifs du label de qualité des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, il est proposé de demander l'aide financière de la DAC OI sur deux postes spécifiques du programme des JEP 2015 :

- volet visites guidées (thématiques : ligne 11, visite sensorielle, les personnalités marquantes, l'architecture au XXème siècle, l'escalier « ti kat sou », l'ancien Hôtel de Ville...)
- volet édition (livrets ateliers et conférence, livret Ménardeau).

La participation financière demandée à la DAC OI est précisée comme suit :

Prévisionnel « Visites guidées »	7 900,20 €
Prévisionnel « Editions »	8 365,00 €
Total Prévisionnel	16 265,20 €

Part DAC OI (soit 40 % du montant total)	6 000,00 €
Part Ville de Saint-Denis (soit 60 % du montant total)	10 265,20 €

Rapport n°15/4-12

Par conséquent, je vous demande :

- 1° de m'autoriser à effectuer auprès de la DAC OI u ne demande de subvention au titre des Journées Européennes du Patrimoine 2015 ;
- 2° d'approuver le montant de la subvention demandée à la DAC OI, soit 6 000,00 € ;
- 3° de m'autoriser à percevoir le financement prévu et à signer tous actes afférents à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15412-A-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/09/2015


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 28 août 2015
Délibération n°15/4-12

OBJET SAINT-DENIS VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

**AUTORISATION DE SOLLICITER LE FINANCEMENT DE L'ETAT (DAC OI)
A L'OCCASION DES JOURNEES DU PATRIMOINE 2015**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 15/4-12 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BARDINOT Sonia, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à effectuer auprès de la DAC OI une demande de subvention au titre des Journées Européennes du Patrimoine 2015.

ARTICLE 2

Approuve le montant de la subvention demandée à la DAC OI, soit 6 000,00 €.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à percevoir de la DAC OI le financement prévu et à signer tous actes afférent à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150828-15412-B-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/09/2015



Gilbert ANNETTE